

# **SAINTE-BARBE**

**Conseil municipal du 28 novembre 2014**

## **Du bon usage des finances communales**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 novembre sous la présidence du maire Christian Perrin.

Le conseil a décidé de reconduire au taux de 5% la taxe d'aménagement qui s'applique pour toute demande d'autorisation d'urbanisme (construction, reconstruction, agrandissement...) Depuis 2012, la taxe d'aménagement remplace la taxe locale d'équipement (TLE).

Dans le cadre de l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures, le maire a proposé la candidature de Monsieur Laurent Mathis en qualité d'estimateur de dégâts de gibier rouge.

### **Travaux : objectif sécurité**

Christian Perrin a présenté les devis de réaménagement de la place Claude Baudoche en vue d'y aménager des emplacements de stationnement. Les travaux incluent le reprofilage de la voie de circulation, la pose des gaines techniques et la réalisation de trottoirs rue Brondex. Les élus ont donné leur accord pour déposer les demandes de subvention afférentes.

Le maire a proposé la mise en place d'une commission sécurité et stationnement pour étudier très finement ces questions dans les quatre villages. Sont nommés Serge Didelot, Thibaut Auburtin, Gilles Duval, Bernard Forbach, Marc Georges, Didier Schrecklinger et Claude Spitz. Après leur examen en conseil municipal, les propositions de la commission seront débattues avec la population au cours de réunions de villages.

La commune a sollicité auprès de Madame Marie-Jo Zimmermann, députée de la Moselle, une subvention exceptionnelle pour la réparation du Chemin de Croix de l'église.

Bien que la compétence assainissement ait été transférée à la communauté de communes, il appartient toujours à la commune de procéder à la dératisation des installations (avaloirs et déversoirs d'orages notamment) situées sur son territoire. Le conseil a décidé de confier cette mission à une entreprise spécialisée.

### **Fibre optique**

Dans le cadre de la démarche d'aménagement numérique du territoire conduite par le Département de la Moselle et dans laquelle est engagée la communauté de communes du Haut Chemin, le conseil municipal a délibéré pour demander au Conseil Général à ce que la commune de Sainte-Barbe soit prioritaire pour le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile (réseau FTTH). La desserte par un réseau de fibre optique est en effet un facteur d'attractivité et un gage de pérennité pour la commune. Avec la politique de soutien aux personnes âgées ou la mise en place de structures d'accueil de la petite enfance, l'accès au très haut débit est une condition indispensable à la survie des territoires ruraux et plus globalement à la lutte contre la désertification de nos campagnes.

### **Subventions aux associations**

Christian Perrin a fait part au conseil municipal de ses interrogations quant au versement des subventions aux associations de la commune. S'il considère que la municipalité répondra toujours présente aux besoins des associations pour encourager leurs projets, la subvention ne revêt aucun caractère automatique. Certaines associations ont des coûts de fonctionnement élevés au contraire de certaines autres. De plus, le maire fait observer qu'au-delà de la subvention, la commune prend en charge les coûts de chauffage, d'électricité et d'entretien des installations, ces coûts se révélant

très importants. Il a été également rappelé que le centre socio-culturel est propriété de la commune qui reste prioritaire en cas de besoin d'occupation et met les locaux à disposition des associations pour la pratique de leurs activités.

Le conseil décide que, en dehors de leurs activités habituelles, les associations pourront chacune disposer gratuitement, une fois par an, du centre socio-culturel, quel qu'en soit l'usage (repas annuel, assemblée générale, ...). La salle communale sera toujours mise à disposition gracieusement pour l'organisation de la fête patronale - que la commune s'engage à soutenir - et la Saint-Nicolas qui sont des manifestations à caractère communal organisées par le comité des fêtes. Concernant encore les associations, le maire a confirmé la réalisation prochaine des derniers travaux d'aménagement aux abords des vestiaires du stade de football.